



**VILLE DE SHANNON**  
**Procès-verbal**  
**Séance ordinaire**  
**du conseil municipal**  
**Lundi 4 mai 2020, à 21 h 10**  
**par visioconférence**

---

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

Conformément à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la rencontre se tient par visioconférence ;

Considérant que le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité est abrogé, le 26 avril 2020, interdisant maintenant les séances à huis clos ;

Considérant que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant que la présente séance par visioconférence sera disponible à l'ensemble de la population dans les jours suivants sa tenue ;

En présence par visioconférence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

Formant quorum sous la présidence par visioconférence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence par visioconférence du directeur général, trésorier et greffier adjoint, Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, de l'adjointe à la direction générale, Diane Brulé et de la technicienne en administration et adjointe au greffe, Mélanie Poirier.

## **1. MOT DU MAIRE**

---

M. le maire, Mike-James Noonan, constate la présence des conseillers et souhaite la bienvenue à tous et les remercie de leur présence.

Il souligne que les documents pertinents, dont les projets de règlement, le cas échéant, sont disponibles pour consultation à l'entrée de la salle du Conseil.

## **2. OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE**

---

À 21 h 10, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois.

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

188-05-20 Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous

**1. Mot du Maire**

**2. Ouverture de la séance ordinaire**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**4. Adoption des procès-verbaux antérieurs**

4.1. Séance ordinaire du 6 avril 2020

4.2. Séance extraordinaire du 9 avril 2020

4.3. Dépôt – Procès-verbal de correction – PVC 002-2020 de la Résolution 140-04-20

**5. Trésorerie**

5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 24 avril 2020

5.2. Autorisation de paiement du compte de l'Entreprise Mike Denis inc. sur le bordereau daté le 24 avril 2020

5.3. Projet prioritaire

**6. Avis de motion**

6.1. Avis de motion - Règlement numéro 648-20 décrétant une dépense de 1 207 000 \$ et un emprunt de 1 207 000 \$ pour la réfection de portions de rue de la Ville, remboursable sur une période de 15 ans

**7. Dépôt des projets de règlement**

7.1. Projet de Règlement numéro 648-20 décrétant une dépense de 1 207 000 \$ et un emprunt de 1 207 000 \$ pour la réfection de portions de rue de la Ville, remboursable sur une période de 15 ans

**8. Adoption de règlements**

8.1. Adoption – Règlement numéro 643-20 relatif à la division du territoire de la Ville en six districts électoraux

**9. Administration**

9.1. Écrans numériques – Prolongation des affichages publicitaires

**10. Gestion contractuelle**

10.1. Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Service de déchiquetage de documents

10.2. Approbation – Devis pour travaux de décohéssionnement et de pavage d'une portion des chemins de Gosford et de Dublin

10.3. Emprunt au fonds de roulement – Unité hydraulique

10.4. Octroi d'un contrat à l'entreprise Stelem - Acquisition d'une unité hydraulique

10.5. Octroi d'un contrat à l'entreprise Automatisation JRT inc - Travaux dans le cadre de l'optimisation de la télémétrie - Réservoir et usine de traitement de l'eau potable

10.6. Entérinement d'un octroi de contrat gré à gré avec l'entreprise Entretien commercial AM inc. – Travaux de décontamination

10.7. Entérinement de l'octroi d'un contrat à l'entreprise Lave-Auto Mobile – Travaux de décontamination

**11. Urbanisme**

11.1. Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020

11.2. Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux

11.3. Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à huis clos – 22 avril 2020

11.4. Demande de dérogation mineure DM2020-90011 concernant le lot 6 288 024 situé au 315, rue des Pins, dans la zone C-35

11.5. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90012 concernant le lot 4 368 359 situé au 25, rue Conway, dans la zone H-7

11.6. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90013 concernant le lot 5 443 086 situé au 286-32, chemin de Wexford, dans la zone V-88

11.7. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90014 concernant le lot 6 102 258 situé au 90, rue Hillside, dans la zone H-2

11.8. Octroi de terrains hors périmètre urbain

## **12. Loisirs, communications et vie communautaire**

- 12.1. Jardins communautaires – Ouverture conditionnelle pour une période indéterminée
- 12.2. Fermeture des parcs municipaux et du parc canin – Période indéterminée
- 12.3. Fermeture du terrain de tir à l'arc – Saison 2020
- 12.4. Descente à bateaux – Saison estivale 2020
- 12.5. Vignette d'accompagnement touristique et de loisir
- 12.6. Adoption - Politique d'acquisition et de développement des collections de la Bibliothèque municipale de Shannon

## **13. Greffe**

- 13.1. Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020
- 13.2. Dépôt – Liste des avis de motion en traitement
- 13.3. Processus de déconfinement - Modification de l'endroit de la tenue des séances publiques du Conseil

## **14. Travaux publics**

- 14.1. Dépôt – Rapport sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable 2018
- 14.2. Entérinement - Abris d'hiver - Prolongation de la date limite de démontage

## **15. Sécurité publique**

- 15.1. Autorisation de mise en ligne sur le site Web – Formulaire d'auto-inspection prévention incendie

## **16. Ressources humaines**

- 16.1. Retour travail
- 16.2. Dépôt - Politique concernant le télétravail
- 16.3. Dépôt – Certificat de dépôt no DQ-2020-0060 – Convention collective
- 16.4. Dépôt - Grief 2020-001 – Mesure disciplinaire – Monsieur Jérémy Pellerin
- 16.5. Dépôt - Grief collectif 2020-002 – Réclamation d'heures de travail – Intervention du 3 avril 2020
- 16.6. Dépôt - Grief 2020-003 – Réclamation heures de travail pour travaux commandés – Pompier Jonathan Fournier et pompière Ève-Marie Couillard
- 16.7. Entérinement d'embauche – M. Étienne Couture pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.8. Entérinement d'embauche – M. Jasmin Côté pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.9. Fin de la période d'essai - M. Steeven Lacroix-Clavet au poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique
- 16.10. Fin de la période d'essai - M. Tommy Drolet au poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique
- 16.11. Fin de la période d'essai - M. Jérémy Pellerin au poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique
- 16.12. Fin de la période d'essai - M. Marc-Antoine Durand au poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique
- 16.13. Entérinement de l'embauche de M. Christian Bilodeau - Poste de contremaître, poste permanent à temps plein

## **17. Correspondance**

## **18. Suivi des dossiers des élus**

## **19. Divers**

## **20. Période de questions**

## **21. Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

## **4. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS**

---

### **189-05-20 4.1. Séance ordinaire du 6 avril 2020**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 6 avril 2020, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 6 avril 2020 tel que rédigé, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

190-05-20 **4.2. Séance extraordinaire du 9 avril 2020**

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 9 avril 2020 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2020 tel que rédigé, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

191-05-20 **4.3. Dépôt – Procès-verbal de correction – PVC 002-2020 de la Résolution 140-04-20**

Considérant qu'il s'agit d'une erreur apparaissant de façon évidente, conformément à l'article 92.1 de la LCV, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC 002-2020 de la Résolution 140-04-20 « « Dossier Rue Miller – Industrielle Alliance » concernant une précision requise au libellé. Considérant qu'il s'agit d'une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture du point 2) de la Résolution puisque la description des travaux requis manquait de précision et devait faire référence au type de dommages concernés, de même que la précision quant au délai d'exécution desdits travaux.

*Document déposé : 191-05-20*

**5. TRESORERIE**

---

192-05-20 **5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 24 avril 2020**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 24 avril 2020 au montant total de 339 687,74 \$ excluant le montant du compte de l'Entreprise Mike-Denis inc. correspondant à 8 778,34 \$ ;
- 2) De reconnaître le bordereau daté le 24 avril 2020 comme tenant lieu de reddition de comptes au regard de l'application du *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats* (585-17) ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 192-05-20*

193-05-20 **5.2. Autorisation de paiement du compte de l'Entreprise Mike Denis inc. sur le bordereau daté le 24 avril 2020**

*Mme la conseillère Sophie Perreault manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.*

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De payer le compte de l'Entreprise Mike-Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 24 avril 2020 au montant total de 8 778,34 \$ ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

194-05-20 **5.3. Projet prioritaire**

Considérant que la Ville ne peut pas tenir de processus d'enregistrement des personnes habiles à voter et de scrutin référendaire pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant toutefois que la Ville peut établir par résolution un projet prioritaire ;

Considérant que la réfection des chemins de Gosford et de Dublin est jugée prioritaire pour des raisons de sécurité publique compte tenu de l'état des chaussées ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De déclarer le projet des travaux de réfection de certaines portions des chemins de Gosford et de Dublin prioritaire ;

- 2) D'autoriser en conséquence le processus de règlement d'emprunt du Règlement décrétant une dépense de 1 207 000 \$ et un emprunt de 1 207 000 \$ pour la réfection de portions de rue de la Ville, remboursable sur une période de 15 ans ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. AVIS DE MOTION**

---

- 195-05-20 **6.1. Avis de motion - Règlement numéro 648-20 décrétant une dépense de 1 207 000 \$ et un emprunt de 1 207 000 \$ pour la réfection de portions de rue de la Ville, remboursable sur une période de 15 ans**

Conformément à l'article 356 de la LCV qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le *Règlement numéro 648-20 décrétant une dépense de 1 207 000 \$ et un emprunt de 1 207 000 \$ pour la réfection de portions de rue de la Ville, remboursable sur une période de 15 ans*.

## **7. DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT**

---

- 196-05-20 **7.1. Projet de Règlement numéro 648-20 décrétant une dépense de 1 207 000 \$ et un emprunt de 1 207 000 \$ pour la réfection de portions de rue de la Ville, remboursable sur une période de 15 ans**

Considérant qu'un avis de motion est donné séance tenante, soit le 4 mai 2020 ;

En présence par visioconférence de M. le maire, Mike-James Noonan, Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

Conformément à l'estimé budgétaire, daté le 29 avril 2020 et au devis, daté le 30 avril 2020 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose et présente le projet de *Règlement numéro 648-20 décrétant une dépense de 1 207 000 \$ et un emprunt de 1 207 000 \$ pour la réfection de portions de rue de la Ville, remboursable sur une période de 15 ans*, au lieu de 10 ans tel que précisé dans le projet initial, qui sera adopté à une séance ultérieure. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément aux arrêtés ministériels, la séance se tient à huis clos en raison des mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19. Le projet de ce règlement n'était pas disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente, mais disponible en ligne pour consultation sur la page officielle de la Ville.

*Document déposé : 196-05-20*

## **8. ADOPTION DE REGLEMENTS**

---

- 197-05-20 **8.1. Adoption – Règlement numéro 643-20 relatif à la division du territoire de la Ville en six districts électoraux**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance tenue le 3 février 2020 ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 ;

Considérant que conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), les dispositions du présent projet de règlement ont été soumises à une procédure de consultation publique ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Conformément aux arrêtés ministériels, la séance se tient à huis clos en raison des mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19. Le projet de ce règlement n'était pas disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente, mais disponible en ligne pour consultation sur la page officielle de la Ville.

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 643-20 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## **9. ADMINISTRATION**

---

198-05-20

### **9.1. Écrans numériques – Prolongation des affichages publicitaires**

Considérant la période de la COVID-19 ;

Considérant le souhait du Conseil de prolonger la période d'affichage sur les panneaux électroniques de la Ville des entreprises qui ont payé pour l'affichage de publicité ;

**En conséquence ;**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser aux entreprises ayant un contrat d'affichage sur les écrans numériques de la Ville en date du 13 mars 2020, la prolongation d'un mois de temps d'affichage de leur publicité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## 10. GESTION CONTRACTUELLE

---

199-05-20 **10.1. Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Service de déchetage de documents**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* ;

Concernant la nécessité de procéder à un lancement d'appel d'offres sur invitation pour un service de déchetage ;

**En conséquence ;**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour un service de déchetage de documents ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

200-05-20 **10.2. Approbation – Devis pour travaux de décohésionnement et de pavage d'une portion des chemins de Gosford et de Dublin**

Considérant les Résolutions 162-04-19 et 163-04-19 concernant l'autorisation de lancement d'appels d'offres AO20-10 pour la réfection d'une portion des chemins de Gosford et de Dublin ;

Considérant la Résolution 160-04-20 ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de prendre connaissance et d'apporter leurs commentaires sur le devis soumis par M. Christian Maher, ing. pour la réfection d'une portion des chemins de Gosford et de Dublin ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'approuver le devis pour des travaux de décohésionnement et de pavage d'une portion des chemins de Gosford et de Dublin tel le document joint à cette Résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 200-05-20*

201-05-20 **10.3. Emprunt au fonds de roulement – Unité hydraulique**

Considérant la Résolution 202-05-20 concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une unité hydraulique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**



**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'emprunter la somme de 14 952,32 \$ (taxes applicables incluses) au fonds de roulement pour l'acquisition d'une unité hydraulique et prévoir le remboursement de celle-ci à partir de 2021 sur une période de trois (3) ans ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

202-05-20 **10.4. Octroi d'un contrat à l'entreprise Stelem - Acquisition d'une unité hydraulique**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* ;

Considérant le lancement de la demande de prix DPD20-01 pour l'acquisition d'une unité hydraulique ;

Considérant la dépense pour l'acquisition d'une unité hydraulique prévue au Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé une soumission ;

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT (taxes non incluses)</b>	<b>Conforme</b>
L'équipe Carl Lambert	-	-
Québec Hydraulique.com (Division de Distribution BASS)	20 387,29 \$	√
Stelem inc.	14 242,00 \$	√

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Stelem pour l'acquisition d'une unité hydraulique au montant de 14 242 \$ (taxes non incluses), conformément à la soumission jointe à cette Résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 202-05-20*

203-05-20 **10.5. Octroi d'un contrat à l'entreprise Automatisation JRT inc - Travaux dans le cadre de l'optimisation de la télémétrie - Réservoir et usine de traitement de l'eau potable**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* ;

Considérant que ces travaux s'ajoutent au projet de mise aux normes et d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux ;

Considérant le lancement de l'appel d'offres AO20-07 pour des travaux dans le cadre de l'optimisation de la télémétrie du réservoir et de l'usine de traitement de l'eau potable ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, une seule a déposé une soumission ;

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT (taxes non incluses)</b>	<b>Conforme</b>
Automatisation JRT inc	38 800 \$	√
Filtrum inc. (Québec)	-	-
Franklin Empire	-	-

Considérant la recommandation favorable du Directeur du développement durable et chargé de projet ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Automatisation JRT inc pour des travaux dans le cadre de l'optimisation de la télémétrie du réservoir et de l'usine de traitement de l'eau potable, au montant de 38 800 \$ (taxes non incluses), conformément à la soumission datée le 31 mars 2020 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

204-05-20 **10.6. Entérinement d'un octroi de contrat gré à gré avec l'entreprise Entretien commercial AM inc. – Travaux de décontamination**

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 ;

Considérant la Résolution 579-12-19 octroyant un contrat à l'entreprise Entretien commercial AM inc. pour un service d'entretien ménager ;

Considérant la nécessité de procéder à l'ajout de tâches de décontamination des lieux de travail ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'entériner l'octroi d'un contrat de gré à gré avec l'entreprise Entretien commercial AM inc. au montant de 425 \$ (taxes non incluses) par semaine, pour des travaux de décontamination conformément aux modalités suivantes, et ce, pour une durée indéterminée avec possibilité de mettre fin à cette entente suite à un préavis de deux semaines :
  - Sur une base de deux (2) fois par jour, cinq (5) jours semaine, la décontamination des endroits suivants : Hôtel de Ville, toilette du garage municipal et roulotte du garage ;
- 2) D'autoriser, pour les besoins de la Caserne, l'ajout d'un montant additionnel de 50 \$ (taxes non incluses) par jour pour des travaux de décontamination qui seraient requis ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

205-05-20 **10.7. Entérinement de l'octroi d'un contrat à l'entreprise Lave-Auto Mobile – Travaux de décontamination**

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 ;

Considérant la nécessité de procéder à la décontamination de certains lieux de travail ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'entériner l'octroi d'un contrat à l'entreprise Lave-Auto Mobile au montant de 900 \$ (taxes non incluses) par semaine pour des travaux de décontamination conformément aux modalités suivantes, et ce, pour une durée indéterminée avec possibilité de mettre fin à cette entente suite à un préavis de deux semaines :
  - Garage municipal, une (1) fois par jour, cinq (5) jours semaine ;
  - Usine de filtration, bâtiment du réservoir, postes de surpression Donaldson et Maple, une (1) fois semaine ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**11. URBANISME**

206-05-20 **11.1. Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose les « Rapports des permis et certificats » pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020.

*Documents déposés : 206-05-20*

207-05-20 **11.2. Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* du mois de mars 2020 et transmet une copie au Service des finances.

*Documents déposés : 207-05-20*

208-05-20 **11.3. Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à huis clos – 22 avril 2020**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) daté le 22 avril 2020.

*Document déposé : 208-05-20*

209-05-20 **11.4. Demande de dérogation mineure DM2020-90011 concernant le lot 6 288 024 situé au 315, rue des Pins, dans la zone C-35**

Considérant la Résolution 170-04-20 refusant la demande de Demande de dérogation mineure DM2020-90011 concernant le lot 6 288 024 situé au 315, rue des Pins, dans la zone C-35 ;

Considérant que le temps passé et la réflexion du Conseil sur cette demande ;

Considérant que sur la base des mêmes informations et des mêmes documents, les élus souhaitent accorder ladite demande de dérogation mineure ;

Considérant en raison des mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la pandémie COVID-19, la Ville avait mis en place un mécanisme exceptionnel transparent, équitable et réaliste, dans les délais prévus, pour permettre aux citoyens de se faire entendre par les élus par le biais du téléphone, séance tenante à huis clos, sur ladite dérogation mineure ;

Considérant que les citoyens ont eu l'occasion de se prononcer sur le même projet et qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de la séance à huis clos tenue le 6 avril 2020 ;

Considérant la demande de dérogation mineure DM2020-90011 déposée par la future propriétaire du lot 6 288 024 situé au 315, rue des Pins, zone C-35 ;

Considérant que cette demande vise une opération cadastrale créant un lot dérogoire et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogoire pour un projet de garderie ;

Considérant que le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement 602-18* prescrit qu'à l'intérieur du périmètre urbain, un lot partiellement desservi (aqueduc seulement) doit avoir une largeur avant minimale de 30 mètres ;

Considérant que le premier élément dérogoire est donc un nouveau lot projeté ayant une largeur avant de 16,42 mètres sur la rue des Pins ;

Considérant que l'article 12.2 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que toute aire de stationnement doit être localisée sur le même terrain que l'usage desservi ;

Considérant que le second élément dérogoire est donc une partie de l'aire de stationnement qui se trouve sur un lot voisin appartenant à la demanderesse. Cette partie de l'aire de stationnement sera composée de 12 places de stationnement et de l'espace de circulation pour accéder à ces stationnements ;

Considérant que la demanderesse souligne que plusieurs options d'aménagements ont été considérées et que cette version du projet de garderie est la plus intéressante pour les parents et les enfants ;

Considérant que la demanderesse souligne que le lot 6 288 024 doit être divisé en 2 pour que le projet puisse se réaliser. Cependant, la division du lot n'est possible qu'avec l'obtention d'une dérogation mineure;

Considérant que la demanderesse souligne que pour respecter le nombre de cases de stationnements minimal requis et afin de mieux accommoder les parents qui viennent porter et chercher leurs enfants, une partie de l'aire de stationnement de la garderie doit se trouver sur le lot voisin ;

Considérant que la demanderesse souligne que la présence et l'utilisation de l'aire de stationnement de la garderie sur le lot voisin seront inscrites dans un acte notarié ;

Considérant qu'après l'analyse de cette demande et des plans du projet, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est défavorable à ce que soient accordées les deux dérogations de cette demande ;

Considérant que les membres du CCU sont d'avis que la forme du lot 6 288 024 ne permet pas de le diviser pour obtenir un résultat convenable et souhaitable ;

Considérant que le CCU est d'avis que de ne pas subdiviser le lot 6 288 024 est la meilleure option afin d'aménager une aire de stationnement conforme et aussi de permettre un accès en demi-lune (comme ceux des garderies sur la rue Saint-Patrick) par la rue des Pins ;

Considérant que le CCU est d'avis que de relocaliser le bâtiment principal sur le terrain pourrait peut-être être une option à envisager ;

Considérant que le CCU est d'avis que la dérogation pour l'aire de stationnement située sur le terrain voisin n'est pas mineure ;

Considérant la recommandation défavorable du CCU ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

1) D'accorder tel que déposé, la demande de Dérogation mineure DM2020-90011 ;

M. Normand Légaré demande le vote.

Ont voté en faveur : Mesdames Francine Girard, Sarah Perreault, Sophie Perreault et messieurs Alain Michaud et Saül Branco ;

A voté contre : M. Normand Légaré ;

2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée majoritairement**

210-05-20 **11.5. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90012 concernant le lot 4 368 359 situé au 25, rue Conway, dans la zone H-7**

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90012 déposée par le propriétaire du lot 4 368 359 situé au 25, rue Conway, zone H-7 ;

Considérant que cette demande vise des travaux modifiant l'apparence extérieure du bâtiment principal dans la zone H-4 ;

Considérant que les modifications extérieures suivantes projetées pour le bâtiment principal :

- Le changement complet du revêtement extérieur du bâtiment principal pour des panneaux de brique de couleur gris foncé et des panneaux de plastique Novishake imitant le bardeau de cèdre de couleur rouge ;
- Le remplacement des 4 fenêtres sur le mur avant ;
- L'ajout d'une fenêtre sur le mur latéral gauche ;
- Le déplacement de la porte du portique sur la façade gauche ;
- Le remplacement de la porte d'entrée sur le mur avant ;
- Le remplacement de la porte arrière de la descente du sous-sol ;
- Le prolongement de la toiture du bâtiment principal pour se rattacher à la toiture du nouveau garage attaché.

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour des modifications extérieures à un bâtiment principal dans la zone H-7 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-7 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que les modifications extérieures du bâtiment principal ne dénaturent pas l'apparence du bâtiment et respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-7 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90012 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

211-05-20

**11.6. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90013 concernant le lot 5 443 086 situé au 286-32, chemin de Wexford, dans la zone V-88**

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90013 déposée par le propriétaire du lot 5 443 086 situé au 286-32, chemin de Wexford, zone V-88;

Considérant que cette demande vise l'agrandissement du bâtiment principal de type meublé touristique dans la zone V-88 ;

Considérant l'article 2.4 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour des modifications extérieures à un bâtiment principal dans la zone V-88 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 8.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone V-88 ;

Considérant que l'agrandissement projeté sera fait à partir du mur arrière du meublé touristique et ses dimensions projetées sont de 7,04 mètres par 3,84 mètres pour une superficie de 27,03 mètres carrés ;

Considérant qu'avec l'agrandissement projeté, la superficie au sol du meublé touristique sera portée à 87,70 mètres carrés ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que l'agrandissement du meublé touristique ne dénature pas l'apparence du bâtiment et respecte les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone V-88 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90013 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

212-05-20

**11.7. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90014 concernant le lot 6 102 258 situé au 90, rue Hillside, dans la zone H-2**

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90014 déposée par la future propriétaire du lot 6 102 258 situé au 90, rue Hillside, zone H-2 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage attaché dans la zone H-2 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal dans la zone H-2 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-2 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté, son implantation et les revêtements de brique et de panneaux de fibrociment du bâtiment principal respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-2 ;

Considérant que le CCU souhaite que les terrains résidentiels soient boisés en grande partie pour des raisons environnementales et esthétiques ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. conditionnellement à ce que la condition suivante soit imposée :

- Sur le terrain visé par cette demande de P.I.I.A., soit le lot 6 102 258, on doit retrouver au moins 23 arbres avec un tronc d'un diamètre d'au moins 4 centimètres, et ce, dans un délai de 24 mois après l'émission du permis de construction pour le bâtiment principal de ce terrain. La conservation des arbres déjà existants sur le terrain pour atteindre le minimum de 23 arbres doit être priorisée. La conservation des arbres avec un diamètre de tronc élevé est fortement recommandée.

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90014, conditionnellement au respect de la condition suivante :
  - Sur le terrain visé par cette demande de P.I.I.A., soit le lot 6 102 258, on doit retrouver au moins 23 arbres avec un tronc d'un diamètre d'au moins 4 centimètres, et ce, dans un délai de 24 mois après l'émission du permis de construction pour le bâtiment principal de ce terrain. La conservation des arbres déjà existants sur le terrain pour atteindre le minimum de 23 arbres doit être priorisée. La conservation des arbres avec un diamètre de tronc élevé est fortement recommandée.
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## 213-05-20 11.8. Octroi de terrains hors périmètre urbain

Considérant que la Ville a la possibilité, de façon discrétionnaire, par le biais du schéma d'aménagement et sa réglementation d'urbanisme, d'autoriser le lotissement et la construction de 150 immeubles hors périmètre urbain ;

Considérant le Conseil souhaite, le cas échéant, attacher des conditions à l'octroi de tels permis, notamment en ce qui a trait au délai de construction ;

Considérant que les élus souhaitent octroyer les terrains de façon à maximiser le développement cohérent de la Ville ;

Considérant le souhait du Conseil d'étudier le projet de bouclage entre la rue Calais et le chemin de Wexford proposé par Société de développement immobilier Otimo S.E.N.C et 9043-2006 Québec Inc ;

Considérant la nécessité toutefois d'obtenir un projet révisé, à jour et conforme aux règlements actuels de la Ville en sus des exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

Considérant que le Conseil se réserve le droit d'accepter ou non ledit projet et incidemment, d'octroyer ou non de tel permis ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente Résolution ;
- 2) D'obtenir auprès des entreprises Société de développement immobilier Otimo S.E.N.C et 9043-2006 Québec Inc, un projet révisé de bouclage entre la rue Calais et le chemin de Wexford, conforme aux règlements de la Ville et aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## **12. LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

214-05-20

### **12.1. Jardins communautaires – Ouverture conditionnelle pour une période indéterminée**

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 ;

Considérant le souhait du Conseil de se conformer aux directives du ministère de la Sécurité publique tout en permettant l'ouverture des jardins communautaires ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) Jusqu'à nouvel ordre, sous la supervision de Mme Francine Girard, conseillère municipale, d'autoriser l'accès aux jardins communautaires sous réserve du respect des conditions suivantes :
  - Respect d'un horaire préétabli ;
  - Utilisation par chaque participant de ses propres outils ;
  - Respects des exigences de distanciation ;
  - Signature d'un engagement à respecter les consignes imposées ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Documents déposés : 214-05-20*

215-05-20

### **12.2. Fermeture des parcs municipaux et du parc canin – Période indéterminée**

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 ;

Considérant le souhait du Conseil de se conformer aux directives du ministère de la Sécurité publique :



**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) De laisser les parcs municipaux et le parc canin fermés jusqu'à nouvel ordre ;
- 2) De mandater le Service des travaux publics pour installer la signalisation requise en conséquence ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

216-05-20 **12.3. Fermeture du terrain de tir à l'arc – Saison 2020**

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 ;

Considérant les normes de la *Fédération canadienne des archers*, et la *Fédération internationale de tir à l'arc* et de la *Fédération de tir à l'arc du Québec* ;

Considérant les risques de danger pour les usagers en raison de tous les éléments soulevés qui ne rencontrent pas les normes des Fédérations ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) De mandater le Service des travaux publics pour mettre en place la signalisation requise pour interdire toute activité de tir à l'arc sur ledit terrain pour la saison 2020 ;
- 2) D'évaluer et de procéder aux changements requis pour rendre le terrain de tir à l'arc conforme à la réglementation d'ici sa réouverture ;
- 3) D'informer la Mutuelle des municipalités du Québec de cette décision ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

217-05-20 **12.4. Descente à bateaux – Saison estivale 2020**

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 ;

Considérant les risques de proximité dans le processus de gestion des clés pour l'ouverture de la barrière pour accéder à la descente à bateaux ;

Considérant que le Conseil souhaite respecter les directives du ministère de la Sécurité publique tout en laissant néanmoins l'accès ouvert ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser temporairement l'ouverture de la barrière de la descente à bateaux en permanence jusqu'à nouvel ordre ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

218-05-20 **12.5. Vignette d'accompagnement touristique et de loisir**

Considérant que la Ville est membre du programme Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) chapeauté par L'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale ;

Considérant que la VATL migre vers une nouvelle formule soit la Carte d'accompagnement loisir (CAL) ;

Considérant que les conditions d'adhésion et de participation demeurent les mêmes ;

Considérant qu'il n'y a pas de frais d'adhésion sinon que de permettre l'accès gratuitement aux activités de loisirs pour l'accompagnateur sous présentation de la carte CAL ;  
Considérant la recommandation de la Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) De confirmer la poursuite de notre adhésion au programme Carte d'accompagnement loisir (CAL) ;
- 2) D'autoriser la Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire à compléter le dossier d'adhésion audit programme auprès de L'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

219-05-20 **12.6. Adoption - Politique d'acquisition et de développement des collections de la Bibliothèque municipale de Shannon**

Considérant la nécessité d'encadrer le processus d'acquisition et de développement des collections de la Bibliothèque municipale de Shannon ;

Considérant la recommandation de la Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire ;

Considérant qu'une copie d'un projet de cette politique a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance et que tous les élus déclarent l'avoir lu et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter la Politique d'acquisition et de développement des collections de la Bibliothèque municipale de Shannon tel le document joint à cette Résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé : 219-05-20*

### **13. GREFFE**

---

220-05-20     **13.1. Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* qui totalise seize demandes pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

*Document déposé : 220-05-20*

221-05-20     **13.2. Dépôt – Liste des avis de motion en traitement**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

*Document déposé : 221-05-20*

222-05-20     **13.3. Processus de déconfinement - Modification de l'endroit de la tenue des séances publiques du Conseil**

Conformément au processus de déconfinement suivant la pandémie de COVID-19 ;

Considérant le souhait du Conseil d'assurer la sécurité des citoyens en procédant au changement requis pour permettre l'application des exigences de distanciation requises dans ce contexte de déconfinement ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de. M. Saül Branco ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) Dès l'annonce de l'autorisation de la reprise des séances publiques, de tenir ces dernières au Centre communautaire, sis 75, chemin de Gosford à Shannon ;
- 2) De modifier par la présente résolution immédiatement le lieu prévu à la résolution 499-10-19 ;
- 3) D'afficher dès que possible la nouvelle résolution y incluant le lieu ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

### **14. TRAVAUX PUBLICS**

---

223-05-20     **14.1. Dépôt – Rapport sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable 2018**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, dépose le *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018* et procède à la transmission des documents aux autorités concernées, le cas échéant.

*Documents déposés : 223-05-20*

224-05-20 **14.2. Entérinement - Abris d'hiver - Prolongation de la date limite de démontage**

Considérant l'article 8.1 du *Règlement de zonage* qui stipule l'obligation d'enlever les abris d'hiver au plus tard le 30 avril ;

Considérant le souhait du Conseil de prévoir deux semaines additionnelles pour démonter les abris d'hiver ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'entériner le report de la date limite de démontage des abris d'hiver au 18 mai 2020 ;
- 2) D'intégrer cette modification au présent processus de modification règlementaire du *Règlement du zonage* ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

**15. SECURITE PUBLIQUE**

---

225-05-20 **15.1. Autorisation de mise en ligne sur le site Web – Formulaire d'auto-inspection prévention incendie**

Considérant le souhait de la Ville de s'enquérir d'un maximum d'information au regard de la prévention incendie concernant toutes les propriétés sur le territoire de la Ville ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser la mise en ligne d'un formulaire d'auto-inspection sur le site Web de la Ville permettant la cueillette d'information au regard de la prévention incendie concernant toutes les propriétés sur le territoire de la Ville ;
- 2) De promouvoir l'utilisation de ce formulaire ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

**16. RESSOURCES HUMAINES**

---

226-05-20 **16.1. Retour travail**

Considérant que le gouvernement du Québec souhaite mettre un terme à certaines mesures de confinement instaurées dans le cadre de la COVID-19 ;

Considérant que certains employés doivent physiquement retourner au travail ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser la direction générale à rappeler au travail les employés mis à pied selon les besoins, conditionnellement à ce que tous les équipements de sécurité pertinents puissent leur être offerts ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

**227-05-20 16.2. Dépôt - Politique concernant le télétravail**

Considérant que le Conseil municipal considère que les politiques internes relèvent de la direction générale et que le télétravail entre dans cette catégorie ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu la politique avant son dépôt ;

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, dépose la *Politique concernant le télétravail*, laquelle sera intégrée à la *Politique de gestion des ressources humaines*.

*Document déposé : 227-05-20*

**228-05-20 16.3. Dépôt – Certificat de dépôt no DQ-2020-0060 – Convention collective**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, dépose le Certificat de dépôt no DQ-2020-0060 « Convention collective » émis par le ministère du Travail, Emploi et Solidarité sociale.

*Document déposé : 228-05-20*

**229-05-20 16.4. Dépôt - Grief 2020-001 – Mesure disciplinaire – Monsieur Jérémy Pellerin**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, dépose le *Grief 2020-001 - Mesure disciplinaire – Monsieur Jérémy Pellerin*.

*Document déposé : 229-05-20*

**230-05-20 16.5. Dépôt - Grief collectif 2020-002 – Réclamation d'heures de travail – Intervention du 3 avril 2020**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, dépose le *Grief collectif 2020-002 – Réclamation d'heures de travail – Intervention du 3 avril 2020*.

*Document déposé : 230-05-20*

**231-05-20 16.6. Dépôt - Grief 2020-003 – Réclamation heures de travail pour travaux commandés – Pompier Jonathan Fournier et pompière Ève-Marie Couillard**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, dépose le *Grief 2020-003 - Réclamation heures de travail pour travaux commandés – Pompier Jonathan Fournier et pompière Ève-Marie Couillard*.

*Document déposé : 231-05-20*

**232-05-20 16.7. Entérinement d'embauche – M. Étienne Couture pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant le premier jour travaillé, le 11 avril 2020 ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'entériner l'embauche de M. Étienne Couture pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la convention collective en vigueur ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

233-05-20

**16.8. Entérinement d'embauche – M. Jasmin Côté pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant le premier jour travaillé, le 11 avril 2020 ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'entériner l'embauche de M. Jasmin Côté pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la convention collective en vigueur ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

234-05-20

**16.9. Fin de la période d'essai - M. Steeven Lacroix-Clavet au poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 257-05-19 adoptée le 6 mai 2019 concernant l'entérinement rétroactif de l'embauche de M. Steeven Lacroix-Clavet au poste de pompier premier-répondant en date du 29 avril 2019;

Considérant que M. Lacroix-Clavet a complété sa période d'essai à la satisfaction du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De confirmer que M. Steeven Lacroix-Clavet au poste de pompier premier-répondant a complété sa période d'essai se terminant le 29 avril 2020 avec satisfaction ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

235-05-20 **16.10. Fin de la période d'essai - M. Tommy Drolet au poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 258-05-19 adoptée le 6 mai 2019 concernant l'embauche de M. Tommy Drolet au poste de pompier premier-répondant ;

Considérant que M. Drolet a complété sa période d'essai à la satisfaction du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De confirmer que M. Tommy Drolet au poste de pompier premier-répondant a complété sa période d'essai se terminant le 6 mai 2020 avec satisfaction ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

236-05-20 **16.11. Fin de la période d'essai - M. Jérémy Pellerin au poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 259-05-19 adoptée le 6 mai 2019 concernant l'embauche de M. Jérémy Pellerin au poste de pompier premier-répondant ;

Considérant que M. Pellerin a complété sa période d'essai à la satisfaction du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De confirmer que M. Jérémy Pellerin au poste de pompier premier-répondant a complété sa période d'essai se terminant le 6 mai 2020 avec satisfaction ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

237-05-20 **16.12. Fin de la période d'essai - M. Marc-Antoine Durand au poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 261-05-19 adoptée le 6 mai 2019 concernant l'embauche de M. Marc-Antoine Durand au poste de pompier premier-répondant ;

Considérant que M. Durand a complété sa période d'essai à la satisfaction du Directeur de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De confirmer que M. Marc-Antoine Durand au poste de pompier premier-répondant a complété sa période d'essai se terminant le 6 mai 2020 avec satisfaction ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

238-05-20 **16.13. Entérinement de l'embauche de M. Christian Bilodeau - Poste de contremaître, poste permanent à temps plein**

Considérant la nécessité de combler le poste de contremaître au Service des travaux publics en raison d'un départ ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'entériner l'embauche de M. Christian Bilodeau au poste de contremaître, poste permanent à temps plein au Service des travaux publics
- 2) D'adopter l'ajout à la grille salariale en vigueur du poste de contremaître des travaux publics ;
- 3) D'assortir cette embauche aux dispositions de la Politique de gestion des ressources humaines et de la grille salariale en vigueur ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 238-05-20*

## **17. CORRESPONDANCE**

---

Aucun point traité ce mois-ci.

## **18. SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS**

---

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers politiques respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

## **19. DIVERS**

---

Aucun point traité ce mois-ci.



## 20. PERIODE DE QUESTIONS

---

En raison des mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, et conformément à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la rencontre se tient à huis clos.

Un mécanisme de communication, lequel a été affiché sur les réseaux sociaux de la Ville, a été prévu pour maintenir la période de questions. Les citoyens qui souhaitent soumettre des questions aux élus pouvaient le faire par le biais de courriels adressés à [ville@shannon.ca](mailto:ville@shannon.ca) avant midi le jour de cette séance. Les questions reçues sont les suivantes et sont exceptionnellement consignées au procès-verbal :

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, débute à 21 h 39.

Date de réception	Nom	Sujet
28 avril 2020	M. Rémy Lapointe	Réfection du chemin de Dublin
30 avril 2020	Mme Véronique Lapointe	Dos d'âne – Rue Grogan
4 mai 2020	M. Jean-Philippe Bessette	Dos d'âne – Rue Donaldson
4 mai 2020	M. Jean-François Hamel	Dos d'âne – Rue Donaldson

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 42.

239-05-20

## 21. LEVEE DE LA SEANCE

---

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

**En conséquence,  
Sur proposition Mme Francine Girard ;  
Appuyé par M. Alain Michaud ;  
Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 42.**

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.<sup>1</sup>**

---

Le maire,  
Mike-James Noonan

---

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier et adjoint  
Sylvain Déry, avocat, M.B.A., Adm. A, OMA

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue de la Ville de Shannon.